

# RÈGLEMENT SPORTIF QUILLES AU MAILLET

## (Mise à jour du 25 FEVRIER 2023)

### **ARTICLE I :**

Il est constitué au sein de la Fédération Française de Bowling et de Sports de Quilles un Comité National dit "Quilles au maillet" régie par le présent règlement sportif.

### **ARTICLE II : Matériel servant au jeu**

Le matériel servant au jeu de quilles est composé comme suit :

- Trois quilles de bois, hauteur : 55 cm
- Trois quilles de bois, hauteur : 50 cm
- Trois maillets de bois, longueur: 30 cm

Diamètre : 7 cm Maximum

Chaque joueur possèdera son maillet. Le changement en cours de partie des maillets pour un même joueur lorsqu'il joue en triplètes **est Interdit**.

A la base, les quilles devront être cerclées, pour mieux assurer leur stabilité.

Le diamètre de l'assise sera de 70 mm environ et la Hauteur de 20 mm maximum.

Le diamètre du corps de la quille devra être de 80 mm environ.

Tout Matériel n'étant pas aux normes ci-dessus sera retiré des terrains.

### **ARTICLE III : L'aire de jeu**

Elle est composée d'un périmètre de jeu de 19,30 m de longueur sur une largeur de 4,60m.

A chaque extrémité du périmètre de jeu, une zone de sécurité sera prévue :

- 6 m après les quilles
- 3 m derrière le pas de tir

Ce qui représente un périmètre de sécurité de 19,30 m de long sur 4,60 m de large au total.

Toute nature de sol présentant un caractère plat peut être utilisée : ciment, bitume, terre battue, parquet, etc.

L'aire de jeu ne pourra pas être tracée sur une zone dont la pente est supérieure à 10 %.

### **ARTICLE IV : Le jeu**

Dans la zone de l'aire de jeu, sera tracé l'emplacement du jeu. Il comporte un pas de tir et un "pité".

**Pas de tir** : Il est situé à 10 m des premières quilles dans l'axe des deux quilles du milieu. **Un emplacement de: 50 cm en Largeur et 50 cm pour le retour de chaque coté, délimite la position du joueur** : tout lancer se fera depuis ce poste sans qu'aucun pied ne franchisse ou ne morde la ligne tant que le maillet n'a pas touché terre.

**Le "pité"** : A 10 m du pas de tir, un emplacement de 1 m sur 50 cm minimum, reçoit les quilles, disposées sur 2 rangées de 3 espacées de 30 cm au carré, d'axe à axe, les petites devant, les grandes au deuxième rang.

Devant la première rangée de quilles, à 9 m du pas de tir, une ligne blanche sera tracée.

Sur cette ligne blanche il devra être placé une barre ou un litéau n'excédant pas 2 cm d'épaisseur.

Tout maillet tombant entre le pas de tir et la ligne blanche est nul.

**Le "Lancer du Maillet" :**

- **Les Poussins âgés de Moins de 10 ans**, au 1er janvier de l'année en cours, lanceront à 5 m.

- **Les Minimes âgés de Moins de 12 ans**, au 1er janvier de l'année en cours, lanceront à 7 m.

- **Les Cadets âgés de Moins de 14 ans**, au 1er janvier de l'année en cours, lanceront à 8 m.

- **Les Juniors âgés de Moins de 16 ans**, au 1er janvier de l'année en cours, lanceront à 9 m.

- **Les Seniors masculins** lanceront à 10 m.

- **Les Seniors féminines** lancent le maillet à 9 m.

- **Les Vétérans âgés de plus de 65 ans**, au 1er janvier de l'année en cours, pourront s'avancer de 1 m pour lancer le maillet soit : 9 m pour les hommes et 8 m pour les dames.

- **Les Super vétérans Masculins de plus de 75 ans**, au 1er janvier de l'année en cours, pourront lancer à 8 m.

- **Les Super vétérans Féminins de plus de 75 ans**, au 1er janvier de l'année en cours, pourront lancer à 7 m.

- Les joueurs présentant une carte d'invalidité, quelle que soit leur catégorie, pourront avancer d' 1 mètre pour lancer le maillet.

- Les joueurs en fauteuil roulant, quelle que soit leur catégorie pourront lancer le maillet à 5 m.

**"Le pité en caoutchouc ou la plaque de ciment"** : Toute quille qui se redresse hors des limites des **Tapis** est "morte". Dans les autres cas, elle est morte au-delà de 30 cm autour des emplacements des quilles.

**ARTICLE V : Objet du jeu**

L'objet du jeu consiste à garder une quille debout, quelle qu'elle soit sur les six placées, afin de marquer 1 point, en 1, 2 ou 3 jets de maillet.

La chute des six quilles annule le jet ainsi que la série des trois tirs de l'équipe.

**ARTICLE VI : Constitution des équipes**

Les équipes sont constituées de trois joueurs, à jour de leur licence, comme précisé dans le règlement intérieur national.

Les équipes pourront être mixtes.

**ARTICLE VII : Déroulement du jeu**

Le jeu se déroule en autant de parties que nécessaire pour assurer les éliminatoires. Chaque partie comporte la rencontre de deux équipes, qui désigne comme gagnante

celle qui arrive la première à 11 points, avec un nombre égal de jets, chaque joueur lançant son maillet tour à tour.

Dans le cas de certains concours ou éliminatoires du championnat, il pourra y avoir des finales à trois.

Dans le cas où une partie se prolongerait trop longtemps, le responsable du concours, pourra, s'il l'estime nécessaire au bon déroulement de la compétition, arrêter la partie. L'équipe qui a marqué le plus de points, même inférieur à 11 sera déclarée gagnante.

#### **ARTICLE VIII : Cotation des jets**

- Chute du maillet entre le pas de tir et la ligne blanche: 0 point
  - Chute du maillet sur la ligne blanche : 0 point
  - Chute de 1 à 4 quilles en 1, 2 ou 3 jets : 0 point
  - Chute de 6 quilles en 1, 2 ou 3 jets : 0 point
  - Chute de 5 quilles en 1, 2 ou 3 jets : 1 point
  - Chute de 5 quilles en 1 ou 2 jets : 1 point
- et possibilité de replacer le jeu pour le 2ème ou 3ème jet.

Pour comptabiliser les Quilles abattues, il faut que le maillet ait obligatoirement touché les quilles ou l'emplacement du jeu. Tout maillet franchissant la barre ou le lитеau est bon.

#### **ARTICLE IX : Organisation des concours**

**Table de marque** : Un arbitre de jeu se tient à la table durant tout le concours. Il assure l'inscription des équipes, le pointage des résultats et le suivi du concours sur les feuilles de marque.

Il fait "monter" les gagnants et "relance" les perdants en concours complémentaire.

**Lancement du concours** : Par tirage au sort.

**Marqueurs** : Sur chaque terrain de jeu, les équipes suivent leurs points sur des "marqueurs" comportant une double rangée de 11 marques.

Les capitaines d'équipes sont responsables de la discipline et du comptage des points sur l'aire de jeu. Tout litige est réglé au mieux entre les capitaines et au moment. Le capitaine de l'équipe gagnante "annonce" le résultat à la "table de marque".

#### **ARTICLE X : Concours officiels**

Le Comité National organise au plan national, le Championnat de France. Chaque année les critères de participation et de sélection au plan départemental et régional, sont établis par le Comité National qui en informe tous les comités.

#### **ARTICLE XI : Mises pour les concours**

Pour les concours, les mises d'inscription des joueurs doivent être obligatoirement redistribuées avec une variation au plus de 10 % en lots ou en espèces, en fonction des tableaux de valeur édités par le C.N. Le montant des mises sera fixé chaque année par l'Assemblée Générale. Tout comité, organisateur de concours officiels ou amicaux est tenu de s'y conformer.

## **ARTICLE XII : Mutations**

Les demandes de mutations doivent être déposées avant le 31 décembre de chaque année, dans les limites suivantes :

- Les clubs existants ne peuvent recevoir que 2 mutations nouvelles par an.

Les joueurs, licenciés dans un club différent de leur lieu de résidence, peuvent muter vers un club déjà existant dans la commune du dit lieu de résidence en dehors des 2 mutations autorisées.

- Les clubs nouveaux peuvent recevoir autant de licenciés mutants qu'ils le souhaitent, la première année, à condition que ceux-ci soient résidents dans la commune siège du nouveau club. Ils pourront également recevoir jusqu'à 9 licenciés mutants dans la limite de 3 licenciés par club de provenance.

- Les jeunes de moins de 12 ans ne rentrent pas dans le quota des mutations et ne sont pas payantes.

- Les féminines ne rentrent pas dans le quota des mutations dans le cas spécifique où elles suivent leur mari ou concubin qui demande à muter dans un autre club. Cependant, leur mutation est payante au même titre que celle du conjoint.

- Dans le cas d'une dissolution de club les joueurs peuvent muter, sans condition de date et de nombre, vers le club de leur choix. Ces mutations ne sont pas payantes car consécutives à la dissolution du club et non dues au fait du joueur.

Les demandes de mutations ayant un lien avec le lieu de résidence, doivent être accompagnées obligatoirement d'un justificatif.

Le tarif des mutations est fixé chaque année par le C.N.

## **ARTICLE XIII : Discipline**

Pour les concours amicaux, comme pour les concours officiels, la discipline est assurée par les arbitres, habilités par la Fédération Nationale. Les recours ne seront recevables que si le concours est suivi par un arbitre qui devra obligatoirement signer les "feuilles de marque" et le cas échéant le "rapport de concours".

### **Tenue Officielle Championnats :**

**Tee-shirts ou chemisette du club.**

**Chaussures fermées ou fixées au pied.**

**Pantalon, Bermuda ou Short.**

# **LE RÈGLEMENT INDIVIDUEL**

**Le règlement reste le même que ci-dessus, sauf que le joueur possède les 3 maillets.**

## **RÈGLEMENT DES CONCOURS OFFICIELS**

### **Qualificatifs et divers**

La date des concours qualificatifs aux championnats individuels, par équipes et aux différents tournois officiels pouvant intervenir, seront déterminés par les Comités Départementaux de Bowling et de Sport de Quilles, pour la saison à venir, durant le mois de Décembre de chaque année. Ces calendriers seront communiqués aussitôt au Comité National.

Les licences doivent être demandées par les joueurs, et ce dans chaque club, avant le début de ces concours.

### **CONSTITUTION DES EQUIPES**

Elles seront constituées de 3 joueurs, licenciés obligatoirement dans le même club. Des remplaçants peuvent être prévus.

Pour chaque concours, une équipe ne pourra faire appel qu'à un seul remplaçant. Ce joueur ne pourra revendiquer le titre de remplaçant, que s'il ne fait pas partie d'une équipe participant à ce concours.

Tout cas particulier sera examiné sur la demande des intéressés, par les responsables chargés du concours. Leur décision ne saurait faire l'objet d'une contestation et sera consignée sur le compte-rendu.

Une équipe pourra engager le concours à 2 joueurs et 2 maillets. A son arrivée, le 3ème joueur peut rentrer en cours de partie. Aucune participation d'un joueur d'un club différent ne sera admise dans une équipe.

Les équipes participantes seront répertoriées par club, sur les feuilles d'inscription prévues à cet effet en début de saison, au 1<sup>er</sup> championnat.

Des équipes supplémentaires pourront s'inscrire par la suite, mais aucune modification des équipes inscrites ne sera admise.

Un double de ces feuilles d'inscription sera communiqué au C.N, avant le 15 JUIN.

Les membres des équipes féminines participant au Championnat, devront également être licenciés dans le même club.

Les concours débiteront aux horaires prévus au calendrier

Les équipes retardataires, ne s'étant pas présentées avant le tirage du cadrage, seront inscrites au concours complémentaire.

## **QUALIFICATIONS**

Elles se feront par totalisation des points obtenus dans chaque concours, pour les différents championnats ou tournois, par chaque équipe selon le barème ci-après :

- 1 point par participation
- 1 point par partie gagnée
- 3 points supplémentaires pour le gagnant du concours principal
- 2 points supplémentaires pour le finaliste du concours principal
- 1 point supplémentaire pour le gagnant du concours complémentaire

Dans le cas d'une finale à trois, le vainqueur du concours principal marquera 4 points et les finalistes 3 points.

De même pour le complémentaire, le gagnant marquera 2 points.

Le nombre d'équipes qualifiées sera déterminé par le Président ou le Bureau du C.N.

La liste de ces équipes sera communiquée par chaque Comité Départemental, au C.N. avant la fin Juillet, afin de pouvoir organiser les finales dans les meilleures conditions.

La Finale du Championnat de France par équipes aura lieu l'avant dernier samedi d'Août. La Finale du Championnat Individuel aura lieu le Dimanche Quinze jours avant. Les lieux seront déterminés par le C.N.

Le Président et les divers responsables doivent, par leur présence, assurer une certaine discipline et faciliter le déroulement des concours, dans un état d'esprit d'amitié et de camaraderie, qui doit nous animer.

Ils devront faire respecter scrupuleusement le règlement sportif officiel, afin de donner des chances égalitaires à tous.

Ils devront veiller à ce que les jeux de quilles, restent sur les terrains de jeux pendant toute la durée des concours.

Ils pourront en cas de contestation faire appel à un arbitre, dont les décisions devront être respectées par les joueurs, sous peine de sanctions.

## **RÈGLEMENT OFFICIEL DES CONCOURS JEUNES**

La discipline Quilles au Maillet ouvre en 1996 le 1er Championnat de France officiel de concours de JEUNES. Ces rencontres seront régies par le règlement suivant :

### **Article 1 :**

Le concours est ouvert aux licenciés des clubs et en fonction des catégories suivantes :

- Catégorie Poussins Moins de 10 ans
  - Catégorie Minimes Moins de 12 ans
  - Catégorie Cadet Moins de 14 ans
  - Catégorie Junior Moins de 16 ans
- (au 1er Janvier de la saison en cours)**

**Article 2 :**

Les concours se jouent en individuel et les catégories sont réparties en deux groupes: les moins de 12 ans et les plus de 12 ans. Ils débiteront 1 heure après les concours ADULTES. Ils seront placés sous l'autorité d'un responsable local qui assurera la mise en place, la surveillance du concours ainsi que la communication des résultats.

**Article 3 :**

Le matériel et l'espace de jeu sont identiques à ceux des ADULTES sauf le maillet des JEUNES moins de 12 ans qui sera d'un diamètre inférieur (5 à 6 cm).

**Article 4 :**

Pour le tir,

- **Les Poussins** lanceront le maillet à 5 m.
- **Les Minimes** lanceront le maillet à 7 m.
- **Les Cadets** lanceront le maillet à 8 m.
- **Les Juniors** lanceront le maillet à 9 m.

**Article 5 :**

La partie se jouera **en 7 points**  
**pour les moins de 12 ans.**

La partie se jouera **en 11 points**  
**pour les plus de 12 ans.**

**Article 6 :**

Les sélections seront opérées par la F.F.B.S.Q., section Quilles au Maillet. Les joueurs seront sélectionnés suivant leur classement au point et au prorata du nombre de joueurs engagés dans les comités départementaux.

**Article 7 :**

La finale du Championnat de France des JEUNES se déroulera parallèlement au Championnat de France des ADULTES. Les titres de Champion de France et de Vice-Champion de France seront disputés à cette occasion.

# **COUPE de FRANCE QUILLES AU MAILLET REGLEMENT SPECIFIQUE AU CHAMPIONNAT DES CLUBS**

Nouvelle compétition dont l'organisation est totalement autonome par rapport à celle des championnats de France habituels.

L'organisation de cette compétition a été votée lors de l'A.G. 2001 qui s'est tenue à Laveraët le 15 Février 2002.

## **PREAMBULE**

*A/* LE CHAMPIONNAT DES CLUBS SERA ORGANISE, CHAQUE ANNEE, AUX DATES FIXEES PAR LE COMITE TECHNIQUE ET SPORTIF « QUILLES AU MAILLET » SUIVANT LE CALENDRIER ETABLI EN DEBUT DE SAISON.

*B/* Le règlement sportif « Quilles au Maillet » du C. N. sera appliqué pour tout ce qui n'est pas décrit dans ce règlement.

\*\*\*\*\*

## **ARTICLE 1**

*A/* La participation des Clubs sera facultative

*B/* Pour l'inscription, une demande écrite, sous formulaire « **Feuille d'Inscription** » sera fournie par l'Organisateur.

*C/* Une participation financière fixée lors de l'assemblée générale sera demandée dès l'inscription.



## ARTICLE 2

*A/* Le Championnat des Clubs est composé :

d'un challenge « principal » nommé

« **la Coupe de France** »,

d'un challenge « complémentaire » nommé

« **la Coupe du Président** »,

d'un challenge « consolante » nommé

« **la Coupe de l'Amitié** »

*B/* La **Coupe du Président** et la **Coupe de l'Amitié** sont organisées pour les battus du 1<sup>o</sup> et 2<sup>o</sup> Tournoi.

## ARTICLE 3

*A/* Les Clubs participants ne pourront présenter qu'une seule équipe. Chaque équipe est formée de **six joueurs** et divisée en trois formations:

1<sup>o</sup> Une formation en Triplette (1) : **3 joueurs. (*libre*)** (eusses)

2<sup>o</sup> Une formation en Doublettes (2) : **2 joueurs (eusses) : (*libre*), avec 3 Maillets.**

3<sup>o</sup> Une formation en Tête à Tête (3) : **1 joueur. (*libre*)** (eusse)

*B/* Les joueurs devront être licenciés au club participant pour l'année en cours.

## ARTICLE 4

*A/* Un délégué est nommé pour représenter le club et l'équipe pendant le tournoi, et ne pourra pas y participer, mais doit être présent.

*B/* Le délégué présente les licences à l'arbitre, lui seul a l'autorité de parler au nom du club et de l'équipe en cas de contestation.

*C/* Les modifications des équipes pourront être effectuées après chaque tournoi.

## ARTICLE 5

*A/* Les tournois qui opposeront deux clubs seront désignés par **tirage au sort**. Ils seront effectués du premier tournoi jusqu'aux demi-finales, ils se feront par l'organisateur en tout lieu choisi par lui et seront publics.

*B/* Toutefois, au premier tour, si le nombre de clubs est impair, il pourra y avoir un tour de barrage, qui compte pour le 1<sup>er</sup> tour de coupe de France.

*C/* Les tournois devront se dérouler aux dates données par l'organisateur.

Toutefois, un aménagement de dates peut-être trouvé entre les clubs s'opposant à condition que le résultat parvienne avant la date butoir indiquée sur **la feuille d'avis de rencontre**.

*D/* Si une rencontre n'a pas lieu dans les délais prescrits :

1<sup>o</sup> - La responsabilité en incombe à un des clubs : **il sera éliminé.**

2<sup>o</sup> - La responsabilité ne peut être déterminée : **Les deux clubs seront éliminés.**

*E/* Dans le cas, où un club refuserait de se déplacer, il serait éliminé et une pénalité de 30 Euros lui serait demandée pour non respect du règlement.

## ARTICLE 6

*A/* Le club A est celui qui reçoit et le club B est celui qui se déplace. Le club qui reçoit ( **club A** ) est tiré au sort en premier suivit du club qui se déplace ( **club B** ).

*B/* Le club A et le club B recevront **la feuille d'avis de rencontre.**

*C/* Le club A aura en plus tous les documents relatifs au tournoi :

**La feuille de composition des équipes et la feuille de compétition.**

*D/* Les feuilles devront être renvoyées avant la date limite fixée, signées par l'arbitre et les délégués des deux clubs.

## ARTICLE 7

*A/* L'arbitre de la rencontre sera fourni par le club qui reçoit. L'arbitre ne pourra pas être dans la composition des formations. Il pourra appartenir à un club extérieur.

*B/* L'arbitre procédera au tirage au sort pour désigner quelle formation jouera sur tel terrain.

*C/* En cas d'incident, l'arbitre devra établir un rapport de tournoi, qui sera écrit au dos de la feuille de compétition.

*D/* L'arbitre désignera par tirage au sort, l'équipe qui commencera la partie.

*E/* L'arbitre doit vérifier que les licences des joueurs soient à jour, pour l'inscription sur la feuille de composition des équipes.

*F/* Il sera bien entendu que toutes les décisions de l'arbitre devront être respectées

## ARTICLE 8

*A/* Le tournoi se déroulera en 9 parties divisées entre les trois formations :

- 3 parties pour la formation en Triplettes (1)
- 3 parties pour la formation en Doublettes (2)
- 3 parties pour la formation en tête-à-tête.

*B/* La formation qui gagne une partie donne un point à son club. La formation qui a perdu la partie donne zéro point à son club.

*C/* LE CLUB QUI TOTALISE 5 POINTS SUR LES 9 POINTS POSSIBLES A GAGNE LE TOURNOI.

## ARTICLE 9

*A/* Le tournoi ne pourra s'effectuer que sur des plaques en ciment ou des tapis en caoutchouc et à défaut sur bitume.

**B/** Le club qui reçoit devra préparer au minimum trois terrains avec les jeux de quilles. Les terrains seront numérotés de un à trois.

**C/** Une même formation ne pourra pas jouer deux fois sur le même terrain.

## **ARTICLE 10**

**A/** Les trois finales du Championnat des Clubs, se dérouleront en un lieu choisi par l'organisateur.

**B/** Les Trophées sont remis définitivement aux clubs gagnants.

Pour le principal :

**Le Trophée de la Coupe de France.**

Pour la Complémentaire :

**Le Trophée de la Coupe du Président.**

Pour la Consolante :

**Le Trophée de la Coupe de l'Amitié.**

**C/** Pour un an, les clubs gagnant recevront les titres :

Pour le Principal :

**« *Champion de la Coupe de France* »**

Pour la Complémentaire :

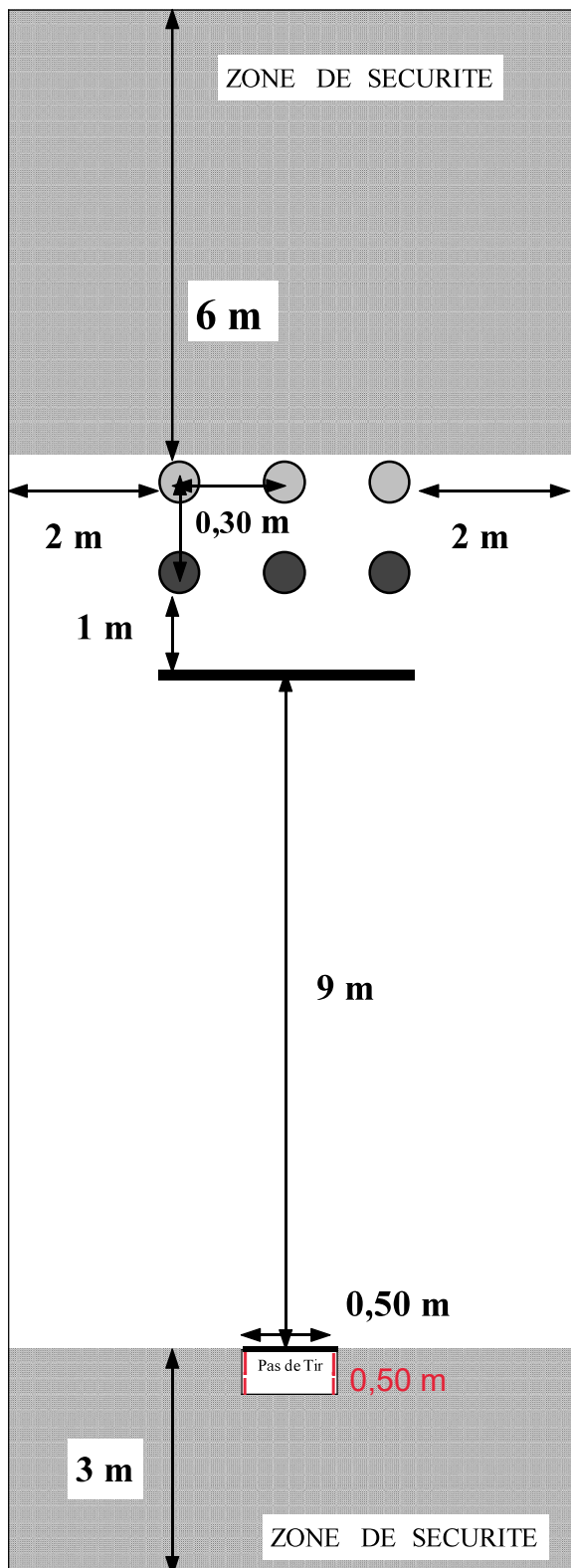
**« *Champion de la Coupe du Président* »**

Pour la Consolante :

**« *Champion de la Coupe de l'Amitié* »**

# AIRE DE JEU

## ZONES DE SECURITE



- Zone de sécurité réservée  
aux joueurs du Maillet :

$$\underline{19,30 \times 4,60 \text{ m} = 88,78 \text{ m}^2}$$

- Derrière les quilles, si la distance ne peut être  
obtenue, il y a obligation de fermeture avec  
des bottes de pailles, planches, barrières,  
etc...(sauf s'il y a déjà un obstacle important  
comme un mur par exemple.)

- Derrière le pas de tir , idem

- Sur les côtés, possibilité de tracer une limite  
(cordes, chaux, plâtre, etc...)

● Grande quilles

● Petites quilles

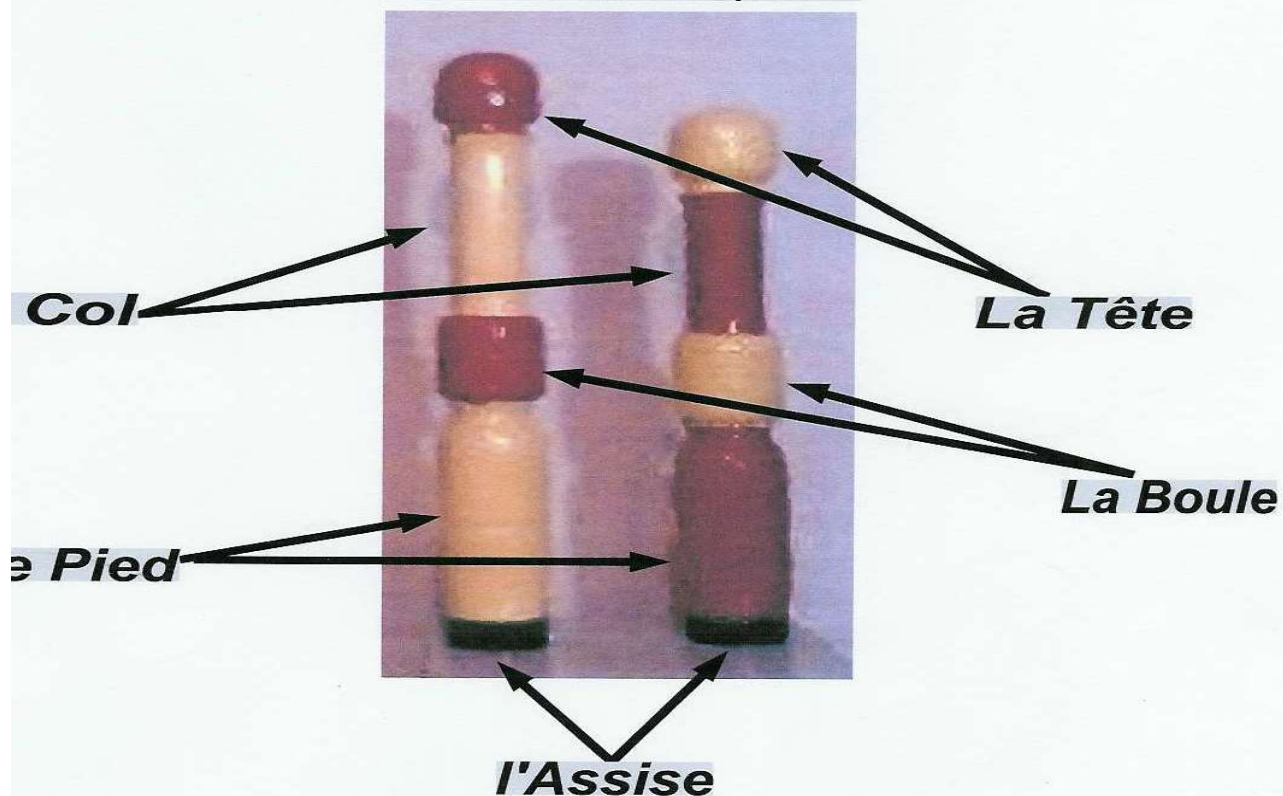
# Les cotes officielles "Les Quilles"

Le jeu de quilles est composé de 6 Quilles:

3 grandes Quilles appelées (*Perdreaux*) 55 cm de hauteur

3 petites Quilles appelées (*Cailles*) 50 cm de hauteur

Les Quilles sont composées:



**La Tête:** De forme arrondie et d'un diamètre de 80 mm.

**Le Col:** Travaillé sans être inférieur à 50 mm de diamètre.

**La Boule:** Sera de 80 mm de diamètre aux axes:  
-à 240 mm de la base pour la petite.  
-à 260 mm de la base pour la grande.

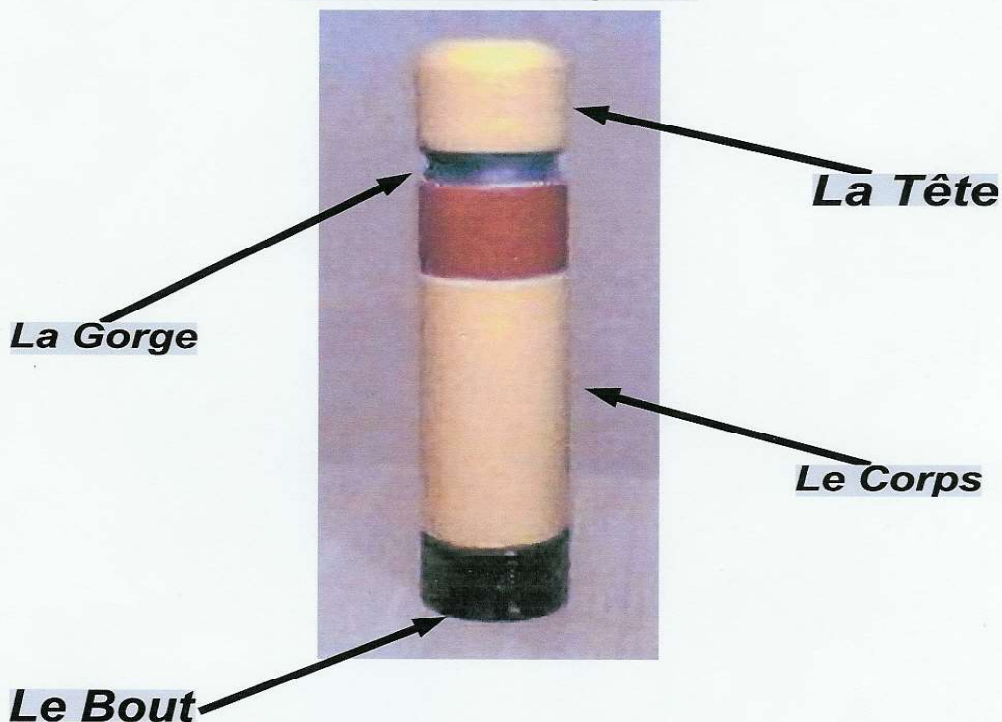
**Le Pied:** Travaillé, il comportera un renflement de 80 mm de diamètre entre la bague de l'assise et la base de la boule.

**L'Assise:** Bague de 20 mm de hauteur, de 70 mm de diamètre extérieur et de 4 mm d'épaisseur environ.

# Les cotes officielles "Le Maillet"

Le maillet mesure 30 cm maximum  
Le diamètre adapté à la main du joueur  
Chaque joueur possède son maillet ou ses maillets

**Le Maillet est composée:**



**Le Bout**

- La Tête:** De forme arrondie  
**Le Gorge:** Travaillé, d'une profondeur non définie  
**Le Corps:** Régulier  
**Le Bout:** Plat et régulier

Saisissez du texte ici

*Il est formellement interdit de truquer les maillets en y mettant une tige de fer ou autre à l'intérieur.  
Les maillets peuvent être personnalisés pour pouvoir les reconnaître.*

Lors d'une compétition, pas de remplacements de Maillets (sauf défaut constaté par un arbitre)

*Alain Bovo*